



## AVIS PUBLIC

### AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

AVIS EST DONNÉ que le Conseil municipal tiendra une assemblée de consultation quant à l'objet et aux conséquences du projet de règlement suivant, qui a été adopté lors de la séance du Conseil municipal du 5 février 2024 :

- Premier projet de règlement intitulé « Règlement numéro 2024-R-314 amendant le règlement de zonage numéro 2011-R-195 afin de modifier les dispositions relatives au bâtiment accessoire et usage complémentaire à l'usage résidentiel »

Le règlement 2024-R-314 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire et il sera soumis à celle-ci après l'adoption du second projet de règlement.

L'objet du règlement est de modifier, remplacer ou abroger certaines définitions relatives au bâtiment accessoire, remplacer l'ensemble des dispositions relatives aux bâtiments et constructions accessoires à l'usage résidentiel et ajuster certaines dispositions relatives aux usages complémentaires à l'usage résidentiel.

L'assemblée de consultation sur ce projet de règlement se déroulera **mercredi, le 28 février 2024, à 18 h 30** à la salle du Conseil situé au 275, rue Nelson, Saint-Denis-sur-Richelieu. Lors de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué ainsi que les conséquences de celui-ci et les personnes et organismes qui désirent s'exprimer pourront se faire entendre. Vous pouvez consulter le projet de règlement sur le site internet dans la section *Avis publics et règlements*. Si vous avez des questions, veuillez contacter Janie Rondeau, conseillère à l'urbanisme et à la réglementation par courriel au [urbanisme@msdsr.com](mailto:urbanisme@msdsr.com) ou par téléphone au 450-787-2244 au poste 4.

Le projet de règlement est aussi disponible au Bureau municipal situé au 129, avenue Yamaska à Saint-Denis-sur-Richelieu, durant les heures régulières d'ouverture, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ À SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU, CE 6<sup>E</sup> JOUR DE FÉVRIER 2024.

Yves Tanguay  
Directeur général et greffier trésorier